

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 07585

Numéro SIREN : 833 685 217

Nom ou dénomination : 410-gone.fr

Ce dépôt a été enregistré le 11/09/2023 sous le numéro de dépôt A2023/032109



RAPPORT DU
COMMISSAIRE A LA FUSION

SAS 410-GONE.FR

**6, place Dumas de Loire La Cordée
69 009 LYON**

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA FUSION
SUR L'OPERATION DE FUSION DEVANT INTERVENIR ENTRE
LA SOCIETE 410 PRESTA (Société absorbée)
ET LA SOCIETE 410-GONE.FR (Société absorbante)

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Président du Tribunal de commerce de Lyon, sur requête de Monsieur Christophe VIDAL, président de la société 410 PRESTA et Monsieur Patrick VALIBUS président de la société 410-GONE.FR en date du 19 juillet 2023, concernant la fusion par voie d'absorption de la société 410 PRESTA par la société 410-GONE.FR, nous avons établi le présent rapport prévu par les articles L. 236-10 et L. 225-147 du Code de Commerce.

Ce rapport a pour objet de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des apports qui vont être effectués par la société 410 PRESTA à la société 410-GONE.FR.

Ces apports sont relatés dans le projet de traité de fusion entre les deux sociétés qui nous a été transmis.

Il nous appartient donc d'exposer les conditions financières de l'opération et de nous prononcer sur les méthodes d'évaluation retenues et sur la valeur des actifs et passifs transmis.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine professionnelle requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société absorbante augmentée de la prime de fusion le cas échéant.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

Le présent rapport vous est présenté selon le plan suivant :

- 1- Présentation de l'opération et description des apports
- 2- Diligences et appréciation de la valeur des apports
- 3- Conclusion

410-GONE.FR

1. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION ET DESCRIPTION DES APPORTS

1.1. CONTEXTE DE L'OPÉRATION

La fusion par absorption de la société 410 PRESTA par la société 410-GONE.FR s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie. Elle devrait à la fois réduire le coût de la gestion de ces sociétés et permettre une meilleure utilisation des immobilisations inscrites à l'actif du bilan.

Les associés présents et à venir de la société absorbante devraient y trouver les intérêts liés à l'amélioration des outils de production et donc une meilleure rentabilité des capitaux investis.

1.2. PRÉSENTATION DES PARTIES

1.2.1. La société 410-GONE.FR (société absorbante)

La société 410-GONE.FR est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à LYON (69009) 6 place Dumas de Loire La Cordée, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 833 685 217.
Le président est Monsieur Patrick VALIBUS.

La société 410-GONE.FR a été constituée le 21 novembre 2017 sous la forme d'une société par actions simplifiée.

La société 410-GONE.FR a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 30 novembre 2017, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de 1 000 euros. Il est divisé en 1 000 actions d'un euro chacune de valeur nominale, toutes de la même catégorie.

La société n'a ni emprunts obligataires à sa charge, ni de parts bénéficiaires actuellement en circulation.

Elle a pour objet :

- Le conseil en informatique
- La formation
- La gestion de projet
- Le référencement naturel

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société 410-GONE.FR clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

410-GONE.FR

1.2.2. La société 410 PRESTA (société absorbée)

La société 410 PRESTA est une société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est à LYON (69002) 4 place Amédée Bonnet Grand Hôtel Dieu, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 900 404 054.

Le président est Monsieur Christophe VIDAL.

La société 410 PRESTA a été constituée le 31 mai 2021 sous la forme d'une société par actions simplifiée.

La société 410 PRESTA a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 15 juin 2021, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social s'élève à 2 000 euros. Il est divisé en 200 actions de dix euros chacune, toutes de la même catégorie.

La société n'a ni emprunts obligataires à sa charge, ni de parts bénéficiaires actuellement en circulation.

Elle a pour objet :

- La prestation de services en matière de référencements naturels, solutions Internet et applications logicielles,
- Le conseil en informatique, communication Internet et développement commercial,
- La formation et la gestion de projets,

Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

La société 410 PRESTA clôture son exercice social le 31 décembre de chaque année.

1.2.3. Lien entre les sociétés concernées

La société 410-GONE.FR est détenue par :

- La société FORT NUTS à hauteur de 40%
- Patrick VALIBUS à hauteur de 60%

La société 410 PRESTA est détenue par :

- La société FORT NUTS à hauteur de 50,5%
- La société INTERAGILITE à hauteur de 49,5%

Les deux sociétés ont donc un actionnaire en commun à savoir la société FORT NUTS, société par actions simplifiée au capital de 401 000 euros, dont le siège social est à SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR (69370) 11 chemin Ferrand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 899 058 754, représentée par Monsieur Patrick VALIBUS, Président.

410-GONE.FR

1.3. DESCRIPTION DE L'OPÉRATION

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'opération

Le projet de traité de fusion du 21 juillet 2023 précise de façon détaillée les modalités de réalisation de l'opération. En substance, ces modalités peuvent être présentées ci-dessous.

Concernant la société absorbante 410-GONE.FR les documents utilisés ont été les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés par ses associés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023, la situation comptable arrêtée au 31 mai 2023 et le mode de valorisation, établie par son cabinet d'expertise comptable KARDYNAL en date du 13 juillet 2023.

Concernant la société absorbante 410 PRESTA les documents utilisés ont été les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2022 et approuvés par ses associés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2023, la situation comptable arrêtée au 31 mai 2023 et le mode de valorisation, établie par son cabinet d'expertise comptable KARDYNAL en date du 13 juillet 2023.

Ces documents sont annexés au présent rapport.

La fusion est réalisée sous le régime juridique prévu par les articles L. 236 1 et suivants du Code de Commerce.

Les parties conviennent de conférer à la présente fusion un effet rétroactif, au plan comptable et fiscal, au 1^{er} janvier 2023. Les opérations, tant actives que passives, engagées par la société absorbée depuis cette date jusqu'à la date de réalisation de la fusion seront ainsi réputées avoir été accomplies pour le compte de la société absorbante, d'un point de vue comptable et fiscal.

Conditions suspensives

La réalisation définitive de la présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes la rendant définitive :

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée du présent projet de fusion ;
- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante des apports à titre de fusion de la société absorbée qui lui sont consentis au titre des présentes.

Sur le plan fiscal, la présente opération est placée, en matière d'impôt sur les sociétés, sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code Général des Impôts.

410-GONE.FR

1.3.2. Rémunération de l'apport

Valorisation des sociétés concernées

S'agissant d'une fusion à l'endroit de sociétés sous contrôle distinct, les titres de la société 410 PRESTA et de la société 410-GONE.FR sont évalués à leur valeur réelle.

Une valorisation a été faite le 13 juillet 2023 par le cabinet d'expertise comptable KARDYNAL (synthèses des évaluations jointes au présent rapport).

La société 410-GONE.FR (société absorbante)

La société 410-GONE.FR est une société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros (1 000 actions d'un euro)

Le capital se décompose de la manière suivante :

- La société FORT NUTS à hauteur de 40%
- Patrick VALIBUS à hauteur de 60%

La valorisation de la société, estimée sur la base de l'arrêté comptable en date du 31 mai 2023, s'élève à 1 026 000 euros (moyenne de la fourchette haute et de la fourchette basse).

Ce dernier montant est retenu pour la valorisation de la société 410-GONE.FR (société absorbante).

Il en résulte une valeur d'action de : $(1\,026\,000 / 1\,000) = 1\,026$ euros.

La société 410 PRESTA (société absorbée)

La société 410 PRESTA est une société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros (200 actions de dix euros)

Le capital se décompose de la manière suivante :

- La société FORT NUTS à hauteur de 50,5%
- La société INTERAGILITE à hauteur de 49,5%

La valorisation de la société, estimée sur la base de l'arrêté comptable en date du 31 mai 2023, s'élève à 280 500 euros (moyenne de la fourchette haute et de la fourchette basse).

Ce dernier montant est retenu pour la valorisation de la société 410 PRESTA (société absorbée).

Il en résulte une valeur d'action de : $(280\,500 / 200) = 1\,402,50$ euros.

410-GONE.FR

Etablissement de la parité d'échange

Les actions nouvelles de la société 410-GONE.FR (société absorbante) seront attribuées aux associés de la société absorbée suivant le rapport d'échange défini ci-dessous :

0,73 actions de la société 410 PRESTA (société absorbée) donne droit à 1 action de la société 410-GONE.FR (société absorbante).

De ce fait le nombre de titres à créer par la société 410-GONE.FR pour rémunérer les apports des actionnaires de la société 410 PRESTA est de 273 actions.

Ce nombre s'obtient en divisant le nombre d'actions de la société 410 PRESTA (200 actions) par le ratio de parité d'échange ci-dessus (0,73) soit 273 actions à créer.

La valeur nominale unitaire des titres de la société 410-GONE.FR créés étant d'un euro.

Augmentation de capital de la société 410-GONE.FR

L'apport fusion de la société absorbée sera rémunéré par l'attribution aux associés de cette dernière société de 273 actions d'un euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société absorbante qui augmentera ainsi son capital.

Le capital social de la société 410-GONE.FR sera augmenté d'une somme de 273 euros et sera donc porté de 1 000 euros à 1 273 euros.

Prime de fusion après l'augmentation de capital

Actif net apporté par la société 410 PRESTA : 55 465 euros

Valeur des actions à créer : 273 euros

Soit une prime de fusion de : 55 192 euros

Augmentation de capital de la société 410-GONE.FR

L'apport fusion de la société 410 PRESTA (société absorbée) sera rémunéré par l'attribution aux associés de cette dernière de 273 actions d'un euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société 410-GONE.FR (société absorbante).

La société 410-GONE.FR augmentera alors son capital d'une somme de 273 euros pour le porter de 1 000 euros à 1 273 euros par la création de 273 actions d'un euro.

A l'issue de la fusion, le capital social de la société absorbante sera de 1 273 euros.

Les actions nouvelles de la société 410-GONE.FR porteront jouissance au 1er janvier 2023.

Elles seront, sous la seule réserve de leur date de jouissance, entièrement assimilées aux actions composant actuellement le capital social.

410-GONE.FR

Capital de la société 410-GONE.FR après cette fusion

Le capital actuel s'élève à 1 000 euros (soit 1 000 actions d'un euro chacune).

L'augmentation de capital résultant de la fusion est de 273 euros (soit 273 actions d'un euro chacune).

Le capital après cette opération ressort à 1 273 euros (soit 1 273 actions d'un euro chacune).

Présentation des capitaux propres post-fusion

Capital social : 1 273 euros

Prime de fusion : 55 192 euros

Réserve légale : 100 euros

Report à nouveau : 294 297,13 euros

Résultats en cours : 37 995,36 euros (au 31 mai 2023)

Capitaux propres : 388 857,49 euros

La répartition du capital de la société 410-GONE.FR après la fusion par absorption de la société 410 PRESTA est le suivant :

- La société FORT NUTS à hauteur de 42,26%
- Patrick VALIBUS à hauteur de 47,13%
- La société INTERAGILITE à hauteur de 10,61%

La capital total est ainsi composé de 1 273 actions d'un euro chacune.

1.4. PRÉSENTATION DES APPORTS

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

Les valeurs d'apport découlent de la situation de contrôle au moment de l'opération et doit tenir compte du sens dans lequel la fusion est réalisée.

Pour les opérations réalisées depuis le 1er janvier 2005, la transcription des apports dans les comptes de la société absorbante doit obligatoirement être réalisée dans le respect des normes comptables issues de l'avis du Conseil National de la comptabilité du 25 mars 2004 (adopté par le règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004).

En l'espèce il s'agit d'une opération de fusion comprenant des sociétés sous contrôle distinct.

410-GONE.FR

Comme indiqué au paragraphe 1.2.3, les deux sociétés concernées (absorbée et absorbante) ont un actionnaire commun mais qui dans le cas de la société 401-GONE.FR est minoritaire et dans le cas de la société 410 PRESTA est majoritaire.

En effet la société FORT NUTS détient 40% de la société 410-GONE.FR (n'a donc pas la majorité du capital) et 50,5% de la société 410 PRESTA (majorité de contrôle).

Par ailleurs, s'agissant d'une fusion à l'endroit, la société FORT NUTS conserve son pouvoir de contrôle sur la société 410-GONE.FR après l'opération de fusion.

Les apports sont évalués en fonction de la situation de la société absorbante et de l'existence ou non du contrôle commun entre sociétés participant à l'opération. Dans le cadre d'opérations à l'endroit impliquant des sociétés sous contrôle distinct, les apports sont évalués à la valeur réelle.

Il en résulte donc qu'en application de l'avis du CNC n° 2004-01, homologué par arrêté du 7 juin 2004, la valorisation des apports de la société absorbée (société 410 PRESTA) dans les comptes de la société absorbante (société 410-GONE.FR) se calculera sur la base de la valeur réelle des actifs et passifs en question.

1.4.2. Description des apports

Aux termes du projet de traité de fusion, l'intégralité des éléments d'actif et de passif de la société absorbée est transmise à la société absorbante sans exception ni réserve, sous les conditions ordinaires de fait et de droit.

Actif de la société 410 PRESTA au 31 mai 2023 dont la transmission est prévue à la société 410-GONE.FR :

ACTIF (en Euros)	Valeur brute	Amortissement Provision	Valeur nette	Valeur d'apport
Autres immobilisations corporelles	2 086 €		2 086 €	2 086 €
Créances clients et comptes rattachés	25 289 €		25 289 €	25 289 €
Autres créances	35 199 €		35 199 €	35 199 €
Disponibilités	51 583 €		51 583 €	51 583 €
TOTAL	114 157 €		114 157 €	114 157 €

La valeur nette comptable de l'actif de la société 410 PRESTA dont la transmission est prévue à la société 410-GONE.FR est de 114 157 euros.

410-GONE.FR

Passif de la société 410 PRESTA au 31 mai 2023 pris en charge par la société 410-GONE.FR :

PASSIF (en Euros)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 238 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 €
Dettes fiscales et sociales	35 819 €
Autres dettes	3 564 €
TOTAL	58 692 €

Soit un passif exigible de 58 692 euros.

Actif net apporte par la société 410 PRESTA à la société 410-GONE.FR

Montant total de l'actif de la société : 114 157 €

Montant du passif de la société : 58 692 €

Soit un actif net apporté de : 55 465 €

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société absorbée, et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors bilan".

2. DILIGENCES ET APPRÉCIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. DILIGENCES MISES EN ŒUVRE PAR LE COMMISSAIRE À LA FUSION

Notre mission a pour objet d'éclairer les actionnaires de la société 410-GONE.FR sur l'absence de surévaluation des apports effectués par la société absorbée. En conséquence, elle ne relève pas d'une mission d'audit ou d'une mission d'examen limité. Elle n'implique pas non plus validation du régime fiscal applicable à l'opération.

Elle ne saurait être assimilée à une mission de due diligence effectuée pour un prêteur ou un acquéreur et ne comporte pas tous les travaux nécessaires à ce type d'intervention. Notre rapport ne peut donc pas être utilisé dans ce contexte.

Notre opinion est exprimée à la date du présent rapport qui constitue la fin de notre mission. Il ne nous appartient pas d'assurer un suivi des événements postérieurs survenus éventuellement entre la date du rapport et la date des assemblées appelées à se prononcer sur l'opération de fusion.

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission.

410-GONE.FR

En particulier, les diligences spécifiques suivantes ont été réalisées :

Prise de connaissance de l'opération proposée et du contexte juridique, économique et financier dans lequel elle se situe ;

Examen du projet de traité de fusion et ses annexes ;

Contrôle de la réalité et de la propriété des actifs apportés par la société 410 PRESTA ;

Vérification du respect de la réglementation comptable en vigueur en matière de valorisation de l'apport ;

Revue des valeurs comptables attribuées aux apports sur la base des comptes annuels de la société 410 PRESTA au 31 décembre 2022 et de la situation arrêtée en date du 31 mai 2023.

2.2. APPRÉCIATION DE LA MÉTHODE DE VALORISATION DES APPORTS ET DE SA CONFORMITÉ AVEC LA RÉGLEMENTATION COMPTABLE

Comme indiqué précédemment au paragraphe 1.4.1 du présent rapport, l'opération de fusion est réalisée entre deux sociétés sous contrôle distinct.

En application de l'avis du CNC n° 2004-01, homologué par arrêté du 7 juin 2004, la valorisation des apports de la société absorbée (société 410 PRESTA) dans les comptes de la société absorbante (société 410-GONE.FR) se calculera sur la base de la valeur réelle des actifs et passifs en question.

Ce mode de valorisation, requis par la réglementation comptable en vigueur, n'appelle pas de commentaire de notre part au regard de la structure du capital de la société absorbée.

2.3. RÉALITÉ DES APPORTS

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés que les actifs apportés correspondaient bien à ceux inscrit au bilan de la société 410 PRESTA au 31 mai 2023.

Les comptes de 410 PRESTA au 31 décembre 2022 (premier arrêté de comptes) ont été approuvés en date du 28 juin 2023.

L'affectation du résultat ayant été faite pour 200 euros au titre de la réserve légale et pour 23 156,84 euros au compte autres réserves.

Il n'a pas été fait état de distribution entre le 28 juin 2023 et la date du présent rapport.

2.4. VALEUR INDIVIDUELLE DES APPORTS

Nous n'avons pas d'observation particulière à faire sur la valeur individuelle de ces actifs et des passifs apportés.

410-GONE.FR

2.5. APPRÉCIATION DE LA VALEUR GLOBALE DES APPORTS

S'agissant d'une fusion à l'endroit de sociétés sous contrôle distinct, les titres de la société 410 PRESTA et de la société 410-GONE.FR ont été évalués à leur valeur réelle (une valorisation a été faite le 13 juillet 2023 sur la base de l'arrêté comptable du 31 mai 2023).

Les comptes servant de base sont ceux arrêtés au 31 mai 2023. Il n'a pas été prise en compte les affectations de résultat ; l'approbation ayant eu lieu postérieurement. En revanche il a été pris en compte les distributions de dividendes éventuelles avant la date de rétroactivité de l'opération.

De même, aucun événement ou fait susceptible de remettre en cause la valeur des apports sur la période intercalaire n'a été porté à notre connaissance ; la société 410 PRESTA ne prévoit notamment aucune opération sur son capital et aucune distribution supplémentaire de dividendes durant cette période.

Sur la base de l'ensemble de ces analyses, nous n'avons pas identifié d'événement susceptible de remettre en cause la valeur globale des apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur des apports retenue pour la parité d'échange n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant de l'augmentation de capital de la société absorbante, majoré de la prime de fusion.

Fait à Lyon, le 26 juillet 2023

Le Commissaire à la fusion
PRAUGEC AUDIT,
Philippe PIOT

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 410-GONE.FR

Néant ☐

Exercice N clos le

A- RESULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐

3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracomunautaires {	215		214				
			217		218	1 195 033			
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222				
	Production immobilisée*				224				
	Subventions d'exploitation reçues				226	20 667			
	Autres produits				230	1 790			
		Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	1 217 490			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234				
	Variation de stocks (marchandises)*				236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				240				
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - immobilier - mobilier)				242	349 142			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *	243	1 265		244	9 849			
	Remunérations du personnel*				250	625 793			
	Charges sociales (cf renvoi 380)				252	217 619			
	Dotations aux amortissements*				254	4 939			
	Dotations aux provisions				256	9 256			
	Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	20		
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260	500					
	Total des charges d'exploitation (II)			264	1 216 617				
1- RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	873		
Produits financiers (III) 280				Charges financières (V)		294	292		
Produits exceptionnels (IV)						290	8 818		
Charges exceptionnelles (VI) {				dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				
				dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 49 septies D)	348				
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306	-4 586		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	4 015		
B- RESULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2						312	4 015		
Régime de réintégrations	Remunérations et avantages personnels non déductibles*				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles*				322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324	1 414			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotés-cis d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur titres	248	10 000			
	Franchon des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		151			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU -TE (44 octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 septies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992							
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346		350	6 000
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648			
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641			
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	9 429	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables *						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	9 429	372	

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/05/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	8 558,45	7 072,82	1 485,63	21,00
2183000000 MATERIEL BUREAU & INFORMATIQUE	20 719,73	19 234,10	1 485,63	7,72
2184000000 MOBILIER	1 787,83	1 787,83		
2818300000 AMORTS MATERIEL BUREAU & INFOR	-12 702,29	-12 702,29		
2818400000 AMORTS MOBILIER	-1 246,82	-1 246,82		
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	271,00	271,00		
2755000000 CAUTIONNEMENTS VERSES	271,00	271,00		
TOTAL (1)	8 829,45	7 343,82	1 485,63	20,23
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	383 229,20	673 800,38	-290 571,18	-43,12
4111001PEN 1001 PENDULES		1 050,00	-1 050,00	-100,00
4111ADOMIC ADOMICILE	960,00		960,00	
411410BI 410 BI		2 727,80	-2 727,80	-100,00
411410GONE 410-GONE	239,04	239,04		
411410PRES 410-PRESTA		17 502,35	-17 502,35	-100,00
4114ACA ACA MANAGEMENT	4 072,70	16 947,53	-12 874,83	-75,97
411ADIVISA ADIVISA	439,68	439,68		
411AGIC AGICOM	1 708,80		1 708,80	
411AKTO AKTO		1 440,00	-1 440,00	-100,00
411ASSOCIA ASSOCIATION SEO CAMP	26,49	26,49		
411BBG BBG	2 400,00		2 400,00	
411BEBE BEBE-CADEAU	1 621,60		1 621,60	
411BLANCHO BIANCHON	13 727,38	42 420,00	-28 692,62	-67,64
411CAVISSI CAVISSIMA	1 267,50	50,63	1 216,87	
411CGEEMBA CGE EMBALLAGES		2 136,00	-2 136,00	-100,00
411CONNECTI CONNECTICPLUS		257,81	-257,81	-100,00
411COULEUR COULEURS SAS		45 148,15	-45 148,15	-100,00
411DELTA DELTA		6 275,26	-6 275,26	-100,00
411DEVELOP DEVELOP INVEST		3 600,00	-3 600,00	-100,00
411DIGIBAT DIGIBAT	228,00	228,00		
411DIGITAD GROUPE DIGITAD	800,00		800,00	
411ENALEAN ENALEAN	1 706,40		1 706,40	
411ENE ENE	2 520,00		2 520,00	
411ENLAPS ENLAPS		2 646,56	-2 646,56	-100,00
411FAST FAST		2 120,00	-2 120,00	-100,00
411FITLIFE FITLIFE	6 727,50	6 727,50		
411FRANCEC FRANCE COLLECTIVITES	11 238,00	1 215,00	10 023,00	824,94
411FVIGNE FVIGNE	228,00	228,00		
411GKDIGIT GK DIGITAL	656,88	179,28	477,60	266,40
411GOLDMAR GOLDMARKET	3 707,25	2 861,26	845,99	29,57
411GROUPED GROUPE DIGITAL		400,00	-400,00	-100,00
411GSELL G SELL		6 319,69	-6 319,69	-100,00
411HISTOIR HISTOIRE DE FILLES	157,50	2 257,50	-2 100,00	-93,02
411HUBSIDE HUBSIDE STORE	477,60	477,60		
411IDIER DANIEL IDIER INFORMATIQUE	900,00		900,00	

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/05/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
411IMPULSE IMPULSE ANALYTICS		2 208,00	-2 208,00	-100,00
411INTEGRA INTEGRALIFE	11 520,00	11 520,00		
411ISOSPAC ISOSPACE	119,52		119,52	
411JUNGLE JUNGLE GROW SHOP	5 892,00	6 256,88	-364,88	-5,83
411KAPPA KAPPA CITY BIOTECH	3 600,00		3 600,00	
411KILIBA KILIBA	3 064,42	438,41	2 626,01	598,98
411KOSAPRI KOSAPRINT	13 950,25	12 930,25	1 020,00	7,89
411LABOUTI LA BOUTIQUE DU PARQUET	3 060,00	29 040,00	-25 980,00	-89,46
411LECAS MAGNER LE MOMENT M	348,00	348,00		
411LEMOINE XAVIER LEMOINE	5 261,00	8 616,00	-3 355,00	-38,94
411LEMOMEN MAGNER LE MOMENT M	1 560,00	480,00	1 080,00	225,00
411LEMON LEMON INTERACTIVE	119,52		119,52	
411LETRAVA LE TRAVAIL REEL		1 695,00	-1 695,00	-100,00
411LIBERLO LIBERLO		2 775,00	-2 775,00	-100,00
411LIGHTHO LIGHTHOUSE	1 728,00		1 728,00	
411LPDV LES PASSIONNES DU VIN	1 536,00	4 338,36	-2 802,36	-61,59
411MAPED MAPED		3 120,00	-3 120,00	-100,00
411MARJUS MARJUS FABRE JEUNE	3 120,00	1 800,00	1 320,00	73,33
411MKH MKH	329,76	329,76		
411MONCHAU MON CHAUFFAGISTE PRIVE	1 200,00	1 562,64	-362,64	-23,21
411MONTAIG MONTAIGNE		349,66	-349,66	-100,00
411MOUREJU MOURE JUSTINE		1 080,00	-1 080,00	-100,00
411MULTILO MULTILO	119,52		119,52	
411NAGERPA NAGER PASSION	1 680,00	1 680,00		
411OPCO OPCO	11 460,00	11 460,00		
411OPCO ATL OPCO ATLAS	6 153,41	5 081,25	1 072,16	21,10
411OPCOMME OPCOMMERCE	1 800,00		1 800,00	
411PANORA PANORANET	163 600,00	243 800,00	-82 200,00	-33,44
411PASSEDE PASSEDEVANT	437,16	228,00	209,16	91,74
411PR310 PR310	6 960,00	13 500,00	-6 540,00	-48,44
411PROGRAM PROGRAM SOFTWARE MANAGMENT	1 110,00	1 110,00		
411PROPHOT PROPHOT	471,56	750,00	-278,44	-37,13
411PUREOLI PURE OLIE	1 200,00		1 200,00	
411RIOLIE RIVOLIER PERE ET FILS		8 088,00	-8 088,00	-100,00
411RISERVIRI RM SERVICES	36 000,00	54 000,00	-18 000,00	-33,33
411ROZALIZ ROZALIZ	119,52	119,52		
411RTMABRI RTM ABRIBAT	382,50	8 336,26	-7 953,76	-95,41
411SABRIE SABRIE MAXIME		2 948,00	-2 948,00	-100,00
411SILICON SILICON SALAD	119,52		119,52	
411SIMPLY SIMPLY FEU	1 200,00		1 200,00	
411SIS SIS		2 880,00	-2 880,00	-100,00
411STUDIO2 STUDIO 218	360,00	360,00		
411STUDIOG STUDIO GAZOLINE	228,00	228,00		
411TARKASA TARKA SARL		4 500,00	-4 500,00	-100,00
411THATSOW THATS OWL	334,62	5 257,76	-4 923,14	-93,64
411THERMAD THERMADOR		22 368,00	-22 368,00	-100,00
411TISSUSH TISSUSHOP	4 281,60		4 281,60	
411TMPHI TMPHI		168,00	-168,00	-100,00
411TMPHILA TM PHILATELIE	2 140,50		2 140,50	
411VIALIFE VIALIFE		1 680,00	-1 680,00	-100,00
411WINO4 WINO4		3 576,00	-3 576,00	-100,00
411ZEBORNE ZEBORNE		3 276,00	-3 276,00	-100,00
4160000000 CLIENTS DOUTEUX OU LITIGIEUX	30 852,50	30 852,50		
4910000000 DEPRECIATION COMPTES CLIENTS		-9 256,00	9 256,00	100,00

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/05/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Autres (3)	58 372,02	147 021,33	-88 649,31	-60,30
401AHEADWO AHEADWORKS	72,82		72,82	
401AIRFRAN AIR FRANCE	235,00		235,00	
401AST AST	1 900,80		1 900,80	
401BACKMAR BACK MARKET	4,99		4,99	
401BESSON BESSON AVOCAT	516,00		516,00	
401CDISCOU CDISCOUNT	6,17		6,17	
401CHAT CHAT GPT	60,00		60,00	
401DIGITAL DIGITAL LEAGUE	3 235,56		3 235,56	
401EASYPAS EASY CASH	379,00		379,00	
401FACEBOO FACEBOOK	100,00		100,00	
401GOOGLE GOOGLE	557,39		557,39	
401HUBGRAD HUBGRADE	450,00		450,00	
401LECONNE LE CONNECTEUR	295,68		295,68	
401O2SWITC O2SWITCH	100,80		100,80	
401OLUGO OLUGO	322,00		322,00	
401RAZAFIA RAZAFIARISOA	156,00		156,00	
401RESTAUR (RESTAURANT)	73,40		73,40	
401REVEL REXEL	6 081,28	6 081,28		
401SOLOCAL SOLOCAL	417,60		417,60	
401UCLIC UCLIC	148,63		148,63	
4210001000 RÉM WILLIATTE STEPHANIE	156,00		156,00	
4440000000 ETAT - IMPOTS SUR LES BENEFICE	4 586,00	57 298,00	-52 712,00	-92,00
4452115000 TVA INTRA PREST SERV TN		19,00	-19,00	-100,00
4456600000 TVA DEDUCTIBLE DEBITS	2 174,34	4 298,01	-2 123,67	-49,41
4456610000 TVA DEDUCTIBLE ENCAISSEMENTS	572,20	113,13	459,07	405,79
4456660000 TVA DEDUCTIBLE ABS INTRA	222,63		222,63	
4458610000 TVA SUR FNP		134,00	-134,00	-100,00
4458620000 TVA SUR AAE		60 745,32	-60 745,32	-100,00
4670000000 C/C - FORT NUTS	6 191,26	6 191,26		
4671000000 C/C - 410 BI	1 850,22	19 850,22	-9 000,00	-82,95
4672000000 C/C - SCI VALIBUS	1 291,11	1 291,11		
4673000000 C/C QUANTUM SOLIS	25 000,00		25 000,00	
4710000000 COMPTE D'ATTENTE	1 215,14		1 215,14	
Disponibilités	148 605,40	190 355,84	-41 750,44	-21,93
5121000000 BNP N°0101 1892 540	118 605,40	190 355,84	-41 750,44	-21,93
Charges constatées d'avance (3)		1 910,71	-1 910,71	-100,00
4860000000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE		1 910,71	-1 910,71	-100,00
TOTAL (II)	590 206,62	1 013 088,26	-422 881,64	-41,74
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	599 036,07	1 020 432,08	-421 396,01	-41,30

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

PASSIF	Valeurs au 31/05/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00		
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	1 000,00	1 000,00		
Réserves				
Réserve légale	100,00	100,00		
1061100000 RESERVE LEGALE	100,00	100,00		
Report à nouveau	294 297,13	290 282,45	4 014,68	1,38
1100000000 REPORT A NOUVEAU SOLDE CREDITE	290 282,45	290 282,45		
1200000000 RESULTAT DE L'EXERCICE BENEFIC	4 014,68		4 014,68	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	37 995,36	4 014,68	33 980,68	846,41
SITUATION NETTE	333 392,49	295 397,13	37 995,36	12,86
TOTAL (I)	333 392,49	295 397,13	37 995,36	12,86
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	29 585,05	34 969,95	-5 384,90	-15,40
1641000000 EMPRUNT BNP 50K € - PGE	29 585,05	34 969,95	-5 384,90	-15,40
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 796,36	2 723,56	72,80	2,67
4551000000 C/C VALIBUS PATRICK	2 796,36	2 723,56	72,80	2,67
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	12 047,06	37 655,01	-25 607,95	-68,01
401110PRES 410 PRESTA		6 360,00	-6 360,00	-100,00
401ACCESSL ACCESSLINK	4 085,40	4 085,40		
401AZIMEDI AZIMEDIA	59,00		59,00	
401BUSINES BUSINES & DECISION		19 008,00	-19 008,00	-100,00
401CHELLY CHELLY	160,00		160,00	
401DIVERS FOURNISSEURS DIVERS	58,94		58,94	
401HIDORA HIDORA	50,00		50,00	
401LACORDE LA CORDEE	372,48	76,96	295,52	383,99
401LALIRIE LA MAPRETERIE	1 600,00		1 600,00	
401LAPOSTE LA POSTE	20,55		20,55	
401LAVISIE LA VISIBILITE	187,80		187,80	
401LECONNECTE CONNEXTEUR		290,40	-290,40	-100,00
401NEVELAN NEVELAN		468,60	-468,60	-100,00
401ONOFF ONOFF	32,40	21,60	10,80	50,00
401ORANGE ORANGE	16,22	14,99	1,23	8,21
401OVH OVH	9,07		9,07	
401SKRIB SKRIBIX	3 379,20		3 379,20	
401SOUMETT SOUMETTRE.FR		270,48	-270,48	-100,00
401WOJO WOJO	2 016,00		2 016,00	
4081000000 FOURNISSEURS - FACTURES NON P.I		7 058,58	-7 058,58	-100,00
Dettes fiscales et sociales	165 019,54	248 328,76	-83 309,22	-33,55
4210000100 REM TASCHERE AU THOMAS	2 637,08	2 572,25	64,83	2,52
4210000400 RÉMI MOREAUX ALEXANDRA	1 771,95	1 767,95	4,00	0,23
4210000600 RÉMI VALIBUS PATRICK	3 796,39	3 798,05	-1,66	-0,04
4210000700 REM HOSTIN OCEANE	2 530,93	2 073,91	457,02	22,04
4210000900 RÉMI BAILLY JULIEN	2 476,93	1 877,36	599,57	31,94

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

PASSIF	Valeurs au 31/05/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
4210001000 RÉM WILLIATTE STÉPHANIE		3 492,47	-3 492,47	-100,00
4210001100 RÉM DOZ CORINNE	1 518,58	1 735,87	-217,29	-12,52
4210001200 RÉM MORIN RÉMI	6 023,66	2 522,28	3 491,38	137,87
4210001400 RÉM CACCOMA CÉDRIC		2 380,93	-2 380,93	-100,00
4210001600 RÉM MILLET CAROLINE	2 517,48	2 458,55	58,93	2,40
4210001800 RÉM ROBLOT EMLINE		2 155,60	-2 155,60	-100,00
4210001900 RÉM DILLENSCHNEIDER STEFVN	2 044,05	2 090,70	-46,65	-2,23
4210002200 RÉM GAMOUANA ROY		1 241,42	-1 241,42	-100,00
4210002400 RÉM DUMAS ALEXINE		1 346,96	-1 346,96	-100,00
4210002600 RÉM ROUX LUDOVIC	2 792,98	2 840,34	-47,36	-1,67
4210002700 RÉM L'HARIDON LIONEL	1 877,16	1 843,16	34,00	1,84
4210002800 GUIZADO ALAIN	3 055,65		3 055,65	
4210002900 ENKIRCHE MICHAEL	2 052,24		2 052,24	
4210003000 BENDALA SELLYA	3 454,57		3 454,57	
4210003100 FALLEGUERHO SANDRINE	2 650,02		2 650,02	
4210003300 BERGEROLLE JEREMY	2 227,67		2 227,67	
4210003400 MOREL-ISVARD FLORENT	2 328,67		2 328,67	
4210003500 ROUGET CHARLY	736,23		736,23	
4230000000 PERSONNEL - AVANCES & ACOMPTES	649,95		649,95	
4282000000 PERSONNEL - PROVISION CONGES P		28 884,27	-28 884,27	-100,00
4310000000 URSSAF	29 658,21	22 849,72	6 808,49	29,80
4370800000 SGSANTE	61,45		61,45	
4372000000 MUTUELLE SG SANTE	384,16	774,36	-390,20	-50,39
4372100000 PREVOYANCE MALAKOFF MEDERIC	4 185,02	4 432,76	-247,74	-5,59
4373000000 RETRAITE APICIL	6 806,34	6 064,84	741,50	12,23
4374000000 TITRES RESTAURANT	2 502,00	1 941,00	561,00	28,90
4380000000 ORG SOCIAUX - CAP ET PAR	274,92		274,92	
4382000000 CHARGES SOCIALES PROVISION CON		10 545,86	-10 545,86	-100,00
4386000000 CHARGES A PAYER - AUTRES ORGAN	192,65	192,65		
4386100000 CHARGES A PAYER - TAXE APPRENT	523,08	523,08		
4386200000 CHARGES A PAYER - FORMATION CO	307,83	145,33	162,50	111,81
4421000000 PRLV SOURCE	2 057,69	2 586,57	-528,88	-20,45
4452115000 TVA INTRA PREST SERI TN	222,63		222,63	
4453100000 TVA A DECAISSER	19 492,00	27 666,00	-8 174,00	-29,55
4456660000 TVA DEDUCTIBLE ABS INTRA		19,00	-19,00	-100,00
4457110000 TVA COLLECTEE 20%	48 764,51	105 495,52	-56 731,01	-53,78
4457125100 TVA COLL PREST SERI TN	2 444,86		2 444,86	
Autres dettes	56 195,57	401 357,67	-345 162,10	-86,00
411410PRES 410-PRESTA	475,20		475,20	
411ALLGROW ALL GROW GMBH	4 246,00		4 246,00	
411AWING IG AWING AG	393,33	393,33		
411BLACK BLACK SEQUOIA	3 600,00		3 600,00	
411DECO DECO DE HEROS	1 200,00		1 200,00	
411DIVERS CLIENTS DIVERS	1 634,26		1 634,26	
411ENLAPS ENLAPS	3 840,00		3 840,00	
411HORANET HORANET	2 220,00		2 220,00	
411KAMI KAMI	3 000,00		3 000,00	
411LUXSY LUXSY	908,25		908,25	
411OLIVE PURE OLIVE	1 200,00		1 200,00	
411PARQUET LA BOULIQUE DU PARQUET	2 580,00		2 580,00	
411PURECO PURE ECOM	1 621,60		1 621,60	
411RJFITNE RJFITNESS	22 425,00	22 425,00		
411SEMI SEMI E	810,00		810,00	
411STRIPE STRIPE	3 901,43	2 619,91	1 281,52	48,91
411TNPBH TNPBH	2 140,50		2 140,50	
4198000000 CLIENTS - RRR 1 ACCORDER & AIF		375 919,43	-375 919,43	-100,00

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

PASSIF	Valeurs au 31/05/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL (III)	265 643,58	725 034,95	-459 391,37	-63,36
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	599 036,07	1 020 432,08	-421 396,01	-41,30
(1) Dont à plus d'un an		22 331,00		
(1) Dont à moins d'un an	265 643,58	702 703,95		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

	Du 01/01/23 Au 31/05/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	508 683,71	1 195 033,45	-686 349,74	-57,43
7061000000 PRESTATIONS DE SERVICES 20%	492 962,30	1 174 050,46	-681 088,16	-58,01
7064000000 PRESTATIONS DE SERVICES EXONER	15 721,41	20 982,99	-5 261,58	-25,08
Montant net du chiffre d'affaires	508 683,71	1 195 033,45	-686 349,74	-57,43
Subventions d'exploitation	666,74	20 666,54	-19 999,80	-96,77
7400000000 SUBVENTION D'EXPLOITATION	666,74	20 666,54	-19 999,80	-96,77
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges		1 772,86	-1 772,86	-100,00
7910000000 TRANSFERT CHARGES ACHATS		1 772,86	-1 772,86	-100,00
Autres produits	2,68	17,32	-14,64	-84,53
7580000000 PRODUITS DIVERS DE GESTION COU	2,68	17,32	-14,64	-84,53
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	509 353,13	1 217 490,17	-708 137,04	-58,16
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	84 357,02	349 141,93	-264 784,91	-75,84
6041000000 ETUDES & PRESTATIONS DE SERVICE	3 854,41	83 100,05	-79 245,64	-95,36
6041000100 REDACTION ARTICLES	20 890,40	130 313,69	-109 423,29	-83,97
6041000200 NOM DE DOMAINES DESTINES IT	3 880,71	9 760,43	-5 879,72	-60,24
6041000400 ABONNEMENT O'H CLIENTS	2 098,16	1 917,13	181,03	9,44
6063000000 FOURNITURES ENTRETIEN & EQUIPE	9,99	1 911,01	-1 901,02	-99,18
6132100000 LOCATIONS - ESPACE COWORKING	9 909,73	12 381,25	-2 471,52	-19,96
6132120000 LOYERS BUREAUX	1 236,80		1 236,80	
6135000000 LOCATIONS MOBILIERES LA CORDEE	806,52	838,12	-51,60	-6,01
6135200000 ABONNEMENT ATLASIAN	5 282,68	10 556,66	-5 273,98	-49,96
6135300000 ABT MUESTIC SEMRUSH FASTSPIN	301,64	14 202,56	-13 900,92	-97,88
6135400000 ABONNEMENT ONCRAWL		168,00	-168,00	-100,00
6135500000 ABONNEMENTS DIVERS	14 928,41	21 464,09	-6 535,65	-30,45
6161000000 ASSURANCE MULTIRISQUES		1 044,37	-1 044,37	-100,00
6161300000 PROTECTION JURIDIQUE	1 889,36		1 889,36	
6161500000 ASSU EMPR BNP 50K € - PGE		81,00	-81,00	-100,00
6185000000 FRAIS COLLOQUES SEMINAIRES CON	6 195,00	16 739,07	-10 544,07	-62,99
6226000000 HONORAIRES COMPTABILITE	1 875,00	5 980,00	-4 105,00	-68,65
6226100000 HONORAIRES JURIDIQUE	900,00	4 790,22	-3 890,22	-81,21
6226200000 HONORAIRES SOCIAL	2 673,00	5 980,00	-3 307,00	-55,30
6226300000 HONORAIRES DIVERS		3 206,00	-3 206,00	-100,00
6227000000 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	198,75	45,87	152,88	333,29
6231000000 ANNONCES & INSERTIONS	177,83	4 852,00	-4 674,17	-96,33
6236000000 CATALOGUES & IMPRIMES	93,82	626,50	-532,68	-85,62
6237000000 PUBLICATIONS	3 403,10	4 089,34	-686,24	-16,78
6250000000 DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTIO	1 330,13		1 330,13	
6251000000 VOYAGES & DEPLACEMENTS	834,35	8 257,95	-7 423,60	-89,90
6256000000 MISSIONS	482,81	1 948,44	-1 465,63	-75,22
6257000000 FRAIS DE RECEPTIONS	235,17	2 660,83	-2 425,66	-91,16
6260000000 FRAIS POSTAUX	50,06	113,57	-63,51	-55,92
6261000000 FRAIS TELECOMMUNICATIONS	395,33	652,70	-257,37	-39,43
6278000000 AUTRES FRAIS BANCAIRES	378,00	795,60	-417,60	-52,49
6278110000 COMMISSIONS PLATEFORMES		145,48	-145,48	-100,00
6281000000 COTISATIONS DIVERSES	45,83	500,00	-454,17	-90,83

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

	Du 01/01/23 Au 31/05/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Impôts, taxes et versements assimilés	4 068,10	9 848,98	-5 780,88	-58,70
6333000000 FORMATION PROFESSIONNELLE CONT	1 842,24	4 684,11	-2 841,87	-60,67
6335000000 TAXE APPRENTISSAGE	2 076,86	3 899,87	-1 823,01	-46,75
6351100000 CFE		1 135,00	-1 135,00	-100,00
6351200000 CVAE	149,00	130,00	19,00	14,62
Salaires et traitements	287 281,28	625 793,08	-338 511,80	-54,09
6411000000 SALAIRES BRUTS	275 390,23	594 289,00	-318 898,77	-53,66
6412000000 CONGES PAYES	-15 565,12	7 830,10	-23 395,22	-298,79
6413000000 PRIMES & GRATIFICATIONS	18 598,93	18 950,23	-351,30	-1,85
6414000000 INDEMNITES & AVANTAGES DIVERS	370,60	4 723,75	-4 353,15	-92,15
6414300000 INDEMN. RUPTURE CONVENTIONNELLE	8 486,64		8 486,64	
Charges sociales	104 732,55	217 618,51	-112 885,96	-51,87
6451000000 COTISATIONS URSSAF	69 548,80	148 696,10	-79 147,30	-53,23
6452000000 COTISATIONS MUTUELLE	7 505,14	1 075,50	6 429,64	597,83
6452100000 COTISATIONS PREVOYANCE		11 539,12	-11 539,12	-100,00
6453000000 COTISATIONS RETRAITE	19 635,09	38 405,58	-18 770,49	-48,87
6454000000 COTISATIONS POLE EMPLOI	11 856,93		11 856,93	
6458000000 CHARGES SOCIALES ' PROV CP	-10 484,41	2 736,30	-13 220,71	-483,16
6458100000 CONTRIBUTION ADESAIT		156,66	-156,66	-100,00
6471100000 TITRES RESTAURANT	6 621,50	13 680,75	-7 059,25	-51,60
6471200000 CHEQUES CADEAUX		100,00	-100,00	-100,00
6475100000 MEDFCINE DU TRAVAIL	49,50	1 228,50	-1 179,00	-95,97
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		4 938,91	-4 938,91	-100,00
6811200000 DAP IMMOBILISATIONS CORPORELLE		4 938,91	-4 938,91	-100,00
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	-9 256,00	9 256,00	-18 512,00	-200,00
6817400000 DOT DEP CREANCES	-9 256,00	9 256,00	-18 512,00	-200,00
Autres charges	174,82	19,65	155,17	789,67
6511100000 NOMS DE DOMAINES	172,58		172,58	
6580000000 CHARGES DIVERSES DE GESTION CO	2,24	19,65	-17,41	-88,60
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	471 357,77	1 216 617,06	-745 259,29	-61,26
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	37 995,36	873,11	37 122,25	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées		292,43	-292,43	-100,00
6611610000 INT EMPR BNP 50K € - PGE		292,43	-292,43	-100,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		292,43	-292,43	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-292,43	292,43	100,00
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV+V-VI)	37 995,36	580,68	37 414,68	
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion		8 848,00	-8 848,00	-100,00
7718000000 AUTRES PROD EXC F P S OP GESTION		8 848,00	-8 848,00	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

000155 - SAS 410-GONE.FR

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

	Du 01/01/23 Au 31/05/23	Du 01/01/22 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)		8 848,00	-8 848,00	-100,00
Charges exceptionnelles		10 000,00	-10 000,00	-100,00
Sur opérations de gestion		10 000,00	-10 000,00	-100,00
6713000000 DONS EXCEPTIONNELS				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		10 000,00	-10 000,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-1 152,00	1 152,00	100,00
Impôt sur les bénéfices (X)		-4 586,00	4 586,00	100,00
6951000000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		-4 586,00	4 586,00	100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	509 353,13	1 226 338,17	-716 985,04	-58,47
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	471 357,77	1 222 323,49	-750 965,72	-61,44
Bénéfice ou Perte	37 995,36	4 014,68	33 980,68	846,41

Synthèse des méthodes

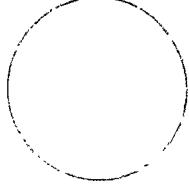
Valeur patrimoniale	1 347,2 k€
---------------------	------------

Capitalisation du bénéfice net moyen	834,5 k€
--------------------------------------	----------

Capitalisation selon l'EBE corrigé	838,5 k€
------------------------------------	----------

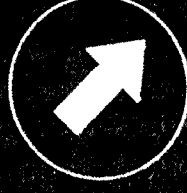
Valeur estimée

ESTIMATION HAUTE



ESTIMATION BASSE

909 000 €
SOIT 909 € PAR TITRE



1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

carfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS 410 PRESTA		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		4 place Amédée Bonnet		69002 LYON-02		
SIRET		9 0 0 4 0 4 0 5 4 0 0 1 8				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		19		Durée de l'exercice précédent *		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial *	010		012		
	incorporelles { Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *	023	3 085	030	999	
	Immobilisations financières * (1)	040		042		
	Total I (5)	044	3 085	048	999	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matieres premieres, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés *	068	44 081	070	44 081
			{ Autres * (3)	072	4 304	074
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	28 545	086	28 545
	Charges constatées d'avance *		092	675	094	675
	Total II		096	77 605	098	77 605
	Total général (I + II)		110	80 690	112	79 691
PASSIF				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120	2 000		
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)		132			
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136	23 357		
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	25 357		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	9 515		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166	827		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169)		172	43 992		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	54 334			
Total général (I + II + III)		180	79 691			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	4 708
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	3 085
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T V A des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS 410 PRESTA

Néant ☐

A- RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le	
						3 1 1 2 2 0 2 2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210			
	Production vendue { biens, services * }	215		214			
		217	22 555	218	285 737		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224			
	Subventions d'exploitation reçues			229	10 000		
	Autres produits			230	1 017		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232	295 754		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234			
	Variation de stocks (marchandises)*			236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240			
	Autres charges externes* (dont crédit-bail - mobilier - immobilier)			242	167 180		
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		244	780		
	Rémunérations du personnel*			250	79 934		
	Charges sociales (cf. annexe 380)			252	20 004		
	Dotations aux amortissements*			254	904		
	Dotations aux provisions			256			
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * , cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262	9			
Total des charges d'exploitation (II)			264	268 907			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	27 847		
Produits financiers (III) 280				294	144		
Charges financières (V)				290			
Produits exceptionnels (IV)				300	191		
Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies), dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 septies D) }		347 348		306	4 155		
Impôt sur les bénéfices* (VII)				310	23 357		
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)				312	23 357		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col 1, le déficit comptable col 2		314			
Remembrements	Remunérations et avantages personnels non déductibles*			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles*			322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf. page 7 de la notice n°2033-NOT-S1)			324	4 155		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cotisations d'associés	247		330	191		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option { Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 septies D) }	249		351			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999			
Deductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997			
	Entreprises nouvelles (44 septies)	98	ZFU - TE (44 octies A)	987			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	JEI (44 septies A)	989			
	ZRD (44 septies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 quinquies)	991	Investissements outre-mer	344			
	ZFANG (44 quinquies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septies)	992			
	BIUD (44 septies)	992					
	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies)			655			
	Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)			643			
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)			645				
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)			647				
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)			648				
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)			641				
Deductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)			993				
Deduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col 1	Déficit col 2	352	27 703	354	
Déficit	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat				360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col 1	Déficit col 2	370	27 703	372	

* (X) : actions concernant ces rubriques figurant dans la notice n° 2033-NOT-S1-SD

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

001240 - SAS 410 PRESTA

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/05/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	2 086,02	2 086,02		
2183000000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	3 085,27	3 085,27		
2818300000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-999,25	-999,25		
Immobilisations financières (2)				
TOTAL (1)	2 086,02	2 086,02		
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Créances Clients et comptes rattachés (3)	25 288,80	44 081,00	-18 792,20	-42,63
411410GONE 410-GONE	1 920,00	8 280,00	-6 360,00	-76,81
411ACEM ACCEM	600,00	600,00		
411AGCOM AGCOM		2 232,00	-2 232,00	-100,00
411CADEAUM C.ADEAU MAESTRO		3 400,80	-3 400,80	-100,00
411CGE CGE EMBALLAGES		1 350,00	-1 350,00	-100,00
411CLICK&D CLICK & DIGITAL		540,00	-540,00	-100,00
411DUPERRA DUPERRAY CREATION COM		360,00	-360,00	-100,00
411EXTREME EXTREME TENNIS	10 568,80		10 568,80	
411GERBERP GERBER PHILATELIE	2 000,00	2 000,00		
411INESIM INESIM		5 805,00	-5 805,00	-100,00
411LITERIE LITERIE BRUNO	1 080,00	1 080,00		
411LOME LOME	600,00	600,00		
411LOUTSAF LOUTSA FRANCE		1 152,00	-1 152,00	-100,00
411LP3B LP3B		2 878,20	-2 878,20	-100,00
411M&BOCA M&BOCA		1 575,00	-1 575,00	-100,00
411MARCHIL MARCHILL SOCK	720,00	5 040,00	-4 320,00	-85,71
411MARKET MARKET MUSIC		1 944,00	-1 944,00	-100,00
411MONECHLA MONECHAFAUDAGE COM	7 200,00		7 200,00	
411PMB PMB - ESPACE DES CHEFS		1 260,00	-1 260,00	-100,00
411QUANTUM QUANTUM SOLIS	600,00	600,00		
411STELLYS STELLYS		420,00	-420,00	-100,00
411STEPUPD STEP UP DIGITAL		600,00	-600,00	-100,00
411THEPRIV THE PRIVATE MEETING		780,00	-780,00	-100,00
411UNIVERS UNIVERSITE COTE D'AZUR		1 584,00	-1 584,00	-100,00
Autres (3)	35 199,10	4 303,78	30 895,32	717,86
401ACCESSL ACCESSLINK	680,40		680,40	
401ATLISSI ATLISSIAN	758,33		758,33	
401BABBAR BABBAR	96,00		96,00	
401CHATGPT CHATGPT	74,40		74,40	
401ENVATO ENVATO MARKET	47,62		47,62	
401EREFERE EREFERER	3 075,00		3 075,00	
401EZWORD EZWORD INFO	30,00		30,00	
401FRIENDS FRIENDS OF PRESTA	420,00		420,00	
401HOTELS (HOTELS)	177,82		177,82	
401INTERAG INTERAGILITE	13 200,00		13 200,00	
401JASPER JASPER	156,78		156,78	
401LAPOSTE LA POSTE	143,08		143,08	
401MINDREA MINDREIDER	288,00		288,00	
401NOTION NOTION LABS	79,05		79,05	

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

001240 - SAS 410 PRESTA

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

ACTIF	Valeurs nettes au 31/05/23	Valeurs nettes au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
401PRESTAS PRESTA SHOP	960,08		960,08	
401SNCF SNCF	273,90		273,90	
401WESTERN WESTERN UNION	2 607,60		2 607,60	
401WOJO WOJO	261,83		261,83	
4210000500 REM. ROCHE MAXIME	572,62	679,07	-106,45	-15,68
4270000000 PERSONNEL OPPOSITIONS	63,67	1 480,32	-1 416,65	-95,70
4372000000 MUTUELLE SGSANTE	318,17	874,19	-556,02	-63,60
4456600000 TVA DEDUCTIBLE ABS	6 581,23		6 581,23	
4458610000 TVA SUR FNP		39,40	-39,40	-100,00
4458620000 TVA SUR AAE		1 230,80	-1 230,80	-100,00
4710000000 COMPTE D'ATTENTE	4 333,32		4 333,32	
Disponibilités	51 582,56	28 545,10	23 037,46	80,71
5121000000 CIC N°00092337002	51 582,56	28 545,10	23 037,46	80,71
Charges constatées d'avance (3)		675,29	-675,29	-100,00
4860000000 CHARGES CONSTATEES AVANCE		675,29	-675,29	-100,00
TOTAL (II)	112 070,46	77 605,17	34 465,29	44,41
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	114 156,48	79 691,19	34 465,29	43,25

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

001240 - SAS 410 PRESTA

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

PASSIF	Valeurs au 31/05/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont verse : 2 000,00)	2 000,00	2 000,00		
1013000000 CAPITAL SOUSCRIT APPELÉ VERSÉ	2 000,00	2 000,00		
Réserves				
Report à nouveau	23 356,84		23 356,84	
1200000000 RESULTAT DE L'EXERCICE (BENEF)	23 356,84		23 356,84	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	30 108,87	23 356,84	6 752,03	28,91
SITUATION NETTE	55 465,71	25 356,84	30 108,87	118,74
TOTAL (I)	55 465,71	25 356,84	30 108,87	118,74
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL (I) Bis				
PROVISIONS				
TOTAL (II)				
DETTES (1)				
Emprunts et dettes aup. des établiss. de crédit (2)	19 237,53	9 515,28	9 722,25	102,18
1641000000 EMPRUNT CIC 92337003 7,7KE	14 159,37	4 437,12	9 722,25	219,11
1642000000 EMPRUNT CIC 92337004 6,5KE	5 078,16	5 078,16		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	70,79	826,72	-755,93	-91,44
401ALWAYS ALWAYS DATA	48,00		48,00	
401AST AST		356,40	-356,40	-100,00
401BABBAR BABBAR		96,00	-96,00	-100,00
401ENVATO ENVATO MARKET		31,00	-31,00	-100,00
401FASTSPR FAST SPRING		106,92	-106,92	-100,00
401WONDERS WONDERSHARE	22,79		22,79	
4081000000 FOURN FACTURES NON PARVENUES		236,40	-236,40	-100,00
Dettes fiscales et sociales	35 818,33	35 293,43	524,90	1,49
4210000200 RÉM LESPINASSE MAXIME	1 020,44	945,43	75,01	7,93
4210000300 RÉM MINGIONE MELISSA	1 093,25	839,28	253,97	30,26
4210000400 RÉM MONTERISI SÉBASTIEN	2 183,82	2 652,58	-468,76	-17,60
4282000000 DETTES POUR CONGES PAYES		3 723,64	-3 723,64	-100,00
4310000000 SECURITE SOCIALE	2 047,68	3 669,35	-1 621,67	-41,20
4372100000 PRELIMINAIRE GEN	718,57	718,57		
4373000000 RETRAITE AFNOR	369,93	724,07	-354,14	-48,91
4374000000 TICKETS RESTAURANT	2 065,50	680,00	1 385,50	203,75
4378000000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	7,15		7,15	
4380000000 ORG SOCIAUX - CAP ET PAR	22,41		22,41	
4382000000 CHARGES SOC / CONGES PAYES		654,04	-654,04	-100,00
4386000000 CONTRIBUTION ADESATT	2,15	15,15	-13,00	-85,81
4386100000 CAP - TAXE APPRENTISSAGE	48,15	48,15		
4386200000 CAP - FORMATION CONTINUE	22,00	13,34	8,66	64,92
4440000000 ETAT IMPOT/BENEFICES		4 155,00	-4 155,00	-100,00
4455100000 TVA A DECAISSER		9 208,00	-9 208,00	-100,00
4457125100 TVA COLL PREST SERVICE	26 215,28	7 246,83	18 968,45	261,75
Autres dettes	3 564,12	8 698,92	-5 134,80	-59,03
411CGE CGE EMBALLAGES	1 350,00		1 350,00	
411STEPUPD STEP UP DIGITAL	900,00		900,00	
4198000000 RRR A ACCORDER AVOIRS A ETABL		7 384,80	-7 384,80	-100,00
4671000000 C.C - VIDAL CHRISTIAN	1 314,12	1 314,12		

TRAITE DE FUSION

Les soussignées :

1°) La société « **410-GONE.FR** », société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à LYON (69009) 6 place Dumas de Loire, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 833 685 217,

Représentée par Monsieur Patrick VALIBUS, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée "la société Absorbante" ;

D'UNE PART,

2°) La société « **410 PRESTA** », société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, dont le siège social est à LYON (69002) 4 place Amédée Bonnet, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 900 404 054,

Représentée par Monsieur Christophe VIDAL, Président, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes,

Ci-après dénommée "la société Absorbée" ;

D'AUTRE PART,

Ont, préalablement au projet de fusion objet des présentes, exposé ce qui suit :

VP

TITRE I

CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION - METHODE D'EVALUATION

SECTION I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES INTERESSEES ET LIENS JURIDIQUES EXISTANT ENTRE ELLES

1°) La société absorbante

La société 410-GONE.FR a été constituée le 21 novembre 2017 sous la forme d'une société par actions simplifiée.

La société 410-GONE.FR a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 30 novembre 2017, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de MILLE (1 000) euros. Il est divisé en MILLE (1 000) actions de UN (1) euro chacune de valeur nominale, toutes de la même catégorie.

La société n'a ni emprunts obligataires à sa charge, ni de parts bénéficiaires actuellement en circulation.

Elle a pour objet :

- Le conseil en informatique,
- La formation,
- La gestion de projet,
- Le référencement naturel,
- Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

2°) la société absorbée

La société 410 PRESTA a été constituée le 31 mai 2021 sous la forme d'une société par actions simplifiée.

La société 410 PRESTA a été constituée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf années à compter du 15 juin 2021, date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLE (2 000) euros. Il est divisé en DEUX CENTS (200) actions de DIX (10) euros chacune de valeur nominale, toutes de la même catégorie.

La société n'a ni emprunts obligataires à sa charge, ni de parts bénéficiaires actuellement en circulation.

Elle a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- La prestation de services en matière de référencements naturels, solutions Internet et applications logicielles,
- Le conseil en informatique, communication Internet et développement commercial,
- La formation et la gestion de projets,
- Et, de manière générale, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet connexe ou complémentaire.

3°) Liens entre la société absorbante et la société absorbée

Les sociétés 410-GONE.FR et 410 PRESTA sont respectivement détenues 40% et 50,50% par la société FORT NUTS, société par actions simplifiée au capital de 401 000 euros, dont le siège social est à SAINT-DIDIER-AU-MONT-D'OR (69370) 11 chemin Ferrand, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON sous le numéro 899 058 754, représentée par Monsieur Patrick VALIBUS, Président.

SECTION II - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

La fusion par absorption de la société 410 PRESTA par la société 410-GONE.FR s'inscrit dans le cadre des mesures de rationalisation et de simplification des structures du groupe dont ces deux sociétés font partie.

Elle est également logique et devrait à la fois réduire le coût de la gestion de ces sociétés et permettre une meilleure utilisation des immobilisations.

Les associés présents et à venir de la société absorbante devraient y trouver les intérêts liés à l'amélioration des outils de production et donc une meilleure rentabilité des capitaux investis.

SECTION III - REGIME JURIDIQUE - COMPTES UTILISES POUR ETABLIR LES CONDITIONS DE L'OPERATION - DEVOLUTION DU PATRIMOINE DE LA SOCIETE ABSORBEE - DATE DE JOUISSANCE DES ACTIONS NOUVELLES

1°) Régime juridique

La présente fusion est réalisée sous le régime juridique prévu par les articles L. 236-1 et suivants du Code de Commerce.

2°) Comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération

Pour établir les conditions de l'opération, les représentants des deux sociétés ont décidé d'utiliser :

❖ Pour la société 410-GONE.FR :

- ✓ les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 (*annexe n°2*) et approuvés par ses associés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30 juin 2023 (*annexe n°3*)
- ✓ la situation arrêtée au 31 mai 2023 (*annexe n°4*),
- ✓ et surtout la valorisation réelle de la société, établie par le cabinet d'expertise comptable KARDYNAL le 13 juillet 2023 (*annexe n°5*).

❖ Pour la société 410 PRESTA :

- ✓ les comptes arrêtés au 31 décembre 2022 (*annexe n°6*) et approuvés par ses associés lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 28 juin 2023 (*annexe n°7*)
- ✓ la situation arrêtée au 31 mai 2023 (*annexe n°8*),
- ✓ et surtout la valorisation réelle de la société, établie par le cabinet d'expertise comptable KARDYNAL le 13 juillet 2023 (*annexe n°9*).

3°) Entrée en jouissance – Date d'effet

La société Absorbante, conformément aux mentions qui seront énoncées ci-dessous, aura la jouissance de l'intégralité de l'actif de la société Absorbée et prendra en charge corrélativement la totalité de son passif, après approbation définitive de la fusion par son assemblée générale et ce, avec effet rétroactif au 1er janvier 2023.

SECTION IV - METHODES D'EVALUATION UTILISEES ET MOTIFS DU CHOIX DU RAPPORT D'ECHANGE DES DROITS SOCIAUX

Les méthodes utilisées et le choix du rapport d'échange sont expliqués en *annexe n°1* au présent traité.

Ceci exposé, il est passé à la fusion objet des présentes :

VP

W

TITRE II
REMUNERATION DES APPORTS - RAPPORT D'ECHANGE -
AUGMENTATION DE CAPITAL DE LA SOCIETE 410-GONE.FR
PRIME DE FUSION

SECTION I - RAPPORT D'ECHANGE DES TITRES - AUGMENTATION ET
REDUCTION DU CAPITAL DE LA SOCIETE ABSORBANTE

METHODE RETENUE

Pour les opérations réalisées depuis le 1er janvier 2005, la transcription des apports dans les comptes de la société absorbante doit obligatoirement être réalisée dans le respect des normes comptables issues de l'avis du Conseil National de la comptabilité du 25 mars 2004 (adopté par le règlement CRC 2004-01 du 4 mai 2004).

Les valeurs d'apport qui doivent figurer dans le présent traité résultent de la situation de contrôle au moment de l'opération et du sens dans lequel elle est réalisée.

Il s'agit d'une opération impliquant des sociétés sous contrôle distinct, car la société mère (FORT NUTS) n'a pas la majorité du capital et des droits de vote dans la société 410-GONE.FR, et ne contrôle donc pas cette dernière.

De plus, il s'agit d'une fusion à l'endroit, c'est à dire qu'après la fusion, l'associé principal de la société Absorbée (410 PRESTA) conserve son pouvoir de contrôle sur celle-ci.

Les apports sont évalués en fonction de la situation de la société absorbante et de l'existence ou non du contrôle commun entre sociétés participant à l'opération. Dans le cadre d'opérations à l'endroit impliquant des sociétés sous contrôle distinct, les apports sont évalués à la valeur réelle.

Par conséquent, en application de l'avis du CNC n° 2004-01, homologué par arrêté du 7 juin 2004, la valorisation des apports de la société absorbée dans les comptes de la société absorbante s'effectuera sur la base de la valeur réelle des actifs et passifs en cause.

1°) Rapport d'échange

Les actions nouvelles de la société Absorbante seront attribuées aux associés de la société Absorbée suivant le rapport d'échange de :

- 0,73 actions de la société 410 PRESTA, société absorbée, donne droit à 1 action de la société 410-GONE.FR, société absorbante.

Nombre de titres à créer par la société 410-GONE.FR pour rémunérer les apports :

$$200 / 0,73 = \underline{\underline{273 \text{ actions à créer}}}$$

Valeur nominale unitaire des titres de la société 410-GONE.FR créés est de 1 euro.

2°) Augmentation de capital de la société absorbante

L'apport fusion de la société Absorbée sera rémunéré par l'attribution aux associés de cette dernière société de 273 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées, à créer par la société Absorbante qui augmentera ainsi son capital d'une somme de 273 euros pour le porter de 1 000 euros à 1 273 euros.

273 actions à créer x 1 euro =	273 euros
TOTAL	<u>273 euros</u>

A l'issue de la fusion, le capital social de la société absorbante sera de 1 273 euros

3°) Création d'actions nouvelles

Les actions nouvelles de la société absorbante porteront jouissance au 1er janvier 2023.

Elles seront, sous la seule réserve de leur date de jouissance, entièrement assimilées aux actions composant actuellement le capital.

SECTION II - PRIME DE FUSION – MALI TECHNIQUE - UTILISATION DE LA PRIME DE FUSION

La prime de fusion est égale à la différence entre :

- ✓ d'une part la valeur de l'apport de l'actif net fait par la société absorbée, soit 55 466 euros ;
- ✓ et d'autre part la valeur nominale des 273 actions nouvelles effectivement créées à titre d'augmentation de capital par la société absorbante, soit 273 euros

Cette somme sera inscrite à un compte "prime de fusion" sur lequel porteront les droits des associés anciens et nouveaux.

La prime de fusion est égale à 55 192 euros

VP

W

TITRE III

APPORTS DE LA SOCIETE 410 PRESTA A TITRE DE FUSION

SECTION I - DESIGNATION ET EVALUATION DE L'ACTIF ET DU PASSIF DONT LA TRANSMISSION EST PREVUE - DECLARATIONS

Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA et au nom de la société Absorbée apporte à la société Absorbante, ce qui est accepté par Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, et sous les conditions ci-après stipulées, tous les éléments (actif et passif), droits et valeurs sans exception ni réserve, qui constituent le patrimoine de la société Absorbée.

A la date de référence choisie d'un commun accord pour établir les conditions de l'opération comme il est dit ci-dessus, l'actif et le passif de la société Absorbée dont la transmission à la société Absorbante est prévue, consistent dans les éléments ci-après énumérés. Il est entendu que cette énumération n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif, le patrimoine de la société Absorbée devant être dévolu à la société Absorbante dans l'état où il se trouvera à la date de la réalisation définitive de l'opération.

1°) - Actif de la société 410 PRESTA au 31 mai 2023 dont la transmission est prévue à la société 410-GONE.FR

ACTIF (en Euros)	Valeur brute	Amortissement Provision	Valeur nette	Valeur d'apport
Autres immobilisations corporelles	2 086 €		2 086 €	2 086 €
Créances clients et comptes rattachés	25 289 €		25 289 €	25 289 €
Autres créances	35 199 €		35 199 €	35 199 €
Disponibilités	51 583 €		51 583 €	51 583 €
TOTAL	114 157 €		114 157 €	114 157 €

La valeur nette comptable de l'actif de la société 410 PRESTA dont la transmission est prévue à la société 410-GONE.FR est de cent quatorze mille cent cinquante-sept euros, ci :

114 157 €

VP

2°) - Passif de la société 410 PRESTA au 31 mai 2023 pris en charge par la société 410-GONE.FR

PASSIF (en Euros)	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 238 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	71 €
Dettes fiscales et sociales	35 818 €
Autres dettes	3 564 €
TOTAL	58 691 €

Soit un passif exigible de cinquante-huit mille six cent quatre-vingt-onze euros, ci

58 691 €

3°) - Actif net apporté par la société 410 PRESTA à la société 410-GONE.FR

montant total de l'actif de la société : 114 157 €

montant du passif de la société 58 691 €

ACTIF NET APPORTE **55 466 €**

Il est en outre précisé qu'en dehors du passif effectif ci-dessus, la société absorbante prendra à sa charge tous les engagements qui ont pu être contractés par la société absorbée, et qui, en raison de leur caractère éventuel, sont repris "hors bilan".

4°) - Déclarations

Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA, déclare que :

- 1) Les biens de la société ne sont grevés d'aucune inscription autre que celles que les parties déclarent parfaitement connaître.
- 2) La société absorbée n'a jamais été en état de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire.
- 3) Les livres de comptabilité, pièces comptables, archives et dossiers de la société absorbée feront l'objet d'un inventaire qui sera remis à la société absorbante.
- 4) Les chiffres d'affaires et résultat de la société absorbée ont été, pour le premier exercice clos le 31 décembre 2022, les suivants :

Exercices	Chiffres d'affaires HT	Résultats
31 décembre 2022	285 737 €	23 357 €

VP

W

SECTION II - CONDITIONS DES APPORTS

1°) Propriété et jouissance de l'actif - transmission du passif

a) La société absorbante aura la propriété et la jouissance des biens et droits de la société absorbée en ce compris ceux qui auraient été omis, soit aux présentes, soit dans la comptabilité de cette société, à compter du jour où ces apports seront devenus définitifs par suite de la réalisation définitive de la fusion.

Ainsi qu'il a été indiqué dans les déclarations générales figurant en tête des présentes, le patrimoine de la société absorbée devant être dévolu dans l'état où il se trouvera à la date de réalisation de la fusion, toutes les opérations actives et passives dont les biens apportés auront pu faire l'objet entre le 1er janvier 2023 et la date de réalisation définitive de la fusion, seront considérées de plein droit comme ayant été faites pour le compte exclusif de la société bénéficiaire de l'apport.

b) L'ensemble du passif de la société absorbée à la date de réalisation définitive de la fusion, ainsi que l'ensemble des frais, droits et honoraires, y compris les charges fiscales et d'enregistrement occasionnées par la dissolution de la société absorbée, seront transmis à la société absorbante. Il est précisé :

- que la société bénéficiaire de l'apport assumera l'intégralité des dettes et charges de la société apporteuse, y compris celles qui pourraient remonter à une date antérieure au 1^{er} janvier 2023 et qui auraient été omises dans la comptabilité de la société absorbée.
- et que s'il venait à se révéler ultérieurement une différence en plus ou en moins entre le passif pris en charge par la société absorbante et les sommes effectivement réclamées par les tiers, la société absorbante serait tenue d'acquitter tout excédent de passif, sans recours, ni revendication possible de part ni d'autre.

2°) Charges et conditions générales de l'apport

a) La société absorbée s'interdit formellement jusqu'à la réalisation définitive de la fusion - si ce n'est avec l'agrément de la société absorbante - d'accomplir tout acte de disposition relatif aux biens apportés et de signer tout accord, traité ou engagement quelconque la concernant sortant du cadre de la gestion courante, et en particulier de contracter tout emprunt sous quelque forme que ce soit.

b) Au cas où la transmission de certains contrats ou de certains biens serait subordonnée à accord ou agrément d'un cocontractant ou d'un tiers quelconque, la société absorbée sollicitera en temps utile les accords ou décisions d'agrément nécessaires et en justifiera à la société absorbante.

c) La société absorbante prendra les biens et droits apportés dans leur consistance et leur état lors de la réalisation de la fusion sans pouvoir exercer quelque recours que ce soit, pour quelque cause que ce soit, contre la société apporteuse, notamment pour insolvabilité des débiteurs ou tout autre cause.

La société absorbante bénéficiera de toutes subventions, primes, aides, etc., qui ont pu ou pourront être allouées à la société absorbée. Elle accomplira toutes les formalités

VP

W

qui seraient nécessaires à l'effet de régulariser la transmission à son profit des biens et droits apportés, et de rendre cette transmission opposable aux tiers.

d) La société absorbante sera débitrice des créanciers de la société absorbée aux lieu et place de celle-ci sans que cette substitution entraîne novation à l'égard des créanciers. Les créanciers de la société dont la créance est antérieure à la publicité donnée au projet de fusion, pourront faire opposition dans le délai de 30 jours à compter de la dernière publication de ce projet. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite des opérations de fusion.

La société absorbante supportera en particulier, tous impôts, primes d'assurances, contributions, loyers, taxes... ainsi que toutes les charges quelconques ordinaires ou extraordinaires qui grèvent ou pourront grever les biens apportés ou sont inhérents à leur propriété ou leur exploitation.

La société absorbante fera également son affaire personnelle aux lieu et place de la société absorbée sans recours contre cette dernière pour quelque cause que ce soit, de l'exécution ou de la résiliation à ses frais, risques et périls de tous accords, traités, contrats ou engagements généralement quelconques qui auront pu être souscrits par la société absorbée.

e) Après la réalisation de la fusion, le représentant de la société absorbée devra, à première demande, et aux frais de la société absorbante, fournir à cette dernière tous concours, signatures et justifications qui pourraient être nécessaires en vue de la régularisation de la transmission des biens compris dans l'apport, et de l'accomplissement de toutes formalités.

3°) Contrats de travail et participation des salariés aux résultats de l'entreprise

Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, et au nom de la société absorbante, déclare que cette société continuant l'activité de la société absorbée, le statut du personnel de la société absorbante ne sera pas modifié.

Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA, déclare que la société absorbée n'a conclu aucun accord de participation et n'a pas de salarié.

4°) Conditions particulières - Régime fiscal

a) Déclarations générales

Pour la perception des droits d'enregistrement, Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, et Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA, déclarent que les sociétés absorbante et absorbée sont des sociétés françaises soumises à l'impôt sur les sociétés et qu'elles entendent placer la présente opération sous le régime fiscal défini à l'article 816 du Code Général des Impôts.

En matière d'impôt sur les sociétés, les parties déclarent que la fusion est susceptible de bénéficier des dispositions de l'article 210 A du Code Général des Impôts. En

conséquence, Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, engage expressément la société absorbante à respecter les prescriptions légales, notamment :

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables qui lui sont apportées, d'après la valeur qu'elles avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société à la date de prise d'effet de la fusion ;
- à reprendre à son actif les immobilisations et les amortissements et provisions pour leurs valeurs au 31 décembre 2022, et à calculer les amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures des sociétés absorbées ;
- à reprendre à son passif le cas échéant, les provisions de la société absorbée dont l'imposition aurait été différée, ainsi que, lorsqu'elles existent, les réserves spéciales des plus-values à long terme de ladite société.
- à réintégrer dans ses bénéfices imposables, dans les délais et conditions fixées par les alinéas 3 d et 3 e de l'article 210 A du Code Général des Impôts, les plus-values éventuellement dégagées sur les biens amortissables qui lui sont apportés.
- à reprendre les engagements pris par la société absorbée pour la réintégration d'éventuelles plus-values dont l'imposition aurait été différée chez cette dernière.
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la société absorbée.

Les parties précisent en tant que de besoin que, conformément aux prescriptions de l'instruction administrative 4 I-2-00 du 3 août 2000 publiée au B.O.I. du 18 août 2000 et à celles qui la complètent, la présente fusion aura, sur le plan fiscal, la même date d'effet que sur le plan comptable, soit le 1er janvier 2023.

b) Déclaration relative à la taxe sur la valeur ajoutée

La société absorbante sera, de convention expresse, purement et simplement subrogée dans les droits et obligations des sociétés absorbées. En conséquence, cette dernière transférera purement et simplement le crédit de TVA dont elle disposera au jour de la réalisation définitive de la fusion.

En outre, l'article 5-8 de la 6° Directive TVA permet de ne pas exiger l'imposition à la TVA des cessions de biens lorsqu'elles sont effectuées sous forme d'apport à une société d'une universalité de biens, dès lors que le bénéficiaire continue la personne de l'apporteur.

Le présent apport, portant sur une universalité totale ou partielle de biens entre assujettis à la TVA, bénéficie, ainsi que l'apport du stock, de l'exonération de TVA prévue à l'article 257 bis du C.G.I. pour les biens mobiliers d'investissement et les biens incorporels d'investissement qui s'y trouvent inclus.

La société absorbante sera en conséquence tenue :

VP

- de soumettre à la TVA la cession ultérieure de ces mêmes biens, notamment ceux figurant sur l'état du matériel ci-joint ;
- de procéder aux régularisations prévues par l'article 207 de l'annexe II du C.G.I. qui auraient été exigibles si le Vendeur avait continué à utiliser lesdits biens.

La société absorbante serait néanmoins déchargée de cet engagement si la cession du matériel envisagée devait intervenir dans l'une des conditions visées par l'article 5-8 de la sixième directive TVA.

La société absorbante et la société absorbée devront mentionner sur leur déclaration de chiffre d'affaires le montant des biens corporels transmis, dans la rubrique « autres opérations non imposables », et ce tel que prévu dans l'instruction 3 A-6-06 du 20 mars 2006.

En ce qui concerne les stocks, s'il en existe, ceux-ci étant destinés à la vente, ne sont pas assujettis à la TVA, et la société absorbante bénéficiera au jour de la réalisation de la fusion, du crédit de TVA dont la société absorbée pourrait disposer.

Les opérations mentionnées à l'article 257-7° du Code Général des Impôts, sont dispensées de TVA lorsqu'elles sont réalisées entre redevables de la TVA à l'occasion de la transmission d'une universalité totale ou partielle de biens.

c) Taxe d'apprentissage et formation professionnelle

La société absorbante sera substituée dans les droits et obligations de la société absorbée en ce qui concerne la taxe d'apprentissage et la formation professionnelle.

d) Participation des employeurs à l'effort de construction

En ce qui concerne l'application des dispositions des articles 235 bis du Code Général des Impôts et 163 de l'annexe II dudit Code, la société absorbante assumera l'obligation d'investir incombant à la société absorbée à raison des salaires versés par elle au cours des 12 mois de l'année précédant celle de l'apport fusion, dans la mesure où cette obligation n'aurait pas été satisfaite.

En outre, la société absorbante bénéficiera, en tant que de besoin, de la faculté de report des excédents de dépenses qui auraient pu être réalisés par la société absorbée et existant à la date de prise d'effet de la fusion.

5°) Obligations sociales et fiscales

a) Obligations communes aux sociétés absorbée et absorbante

Conformément à l'article L 2323-19 du Code du Travail, Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, et Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA, déclarent, en tant que de besoin, que les instances représentatives du personnel, si elles existent, ont été consultées préalablement à la rédaction des présentes et ont formulé un avis motivé.

b) Obligations de la société absorbante

Conformément à l'article 54 septies du Code Général des Impôts, Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, déclare que la société absorbante s'engage à joindre, chaque année, à sa déclaration de résultat un état spécial de suivi des valeurs fiscales, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés.

Elle déclare en outre que, pour la durée prévue à l'article L 102 B du Livre des Procédures Fiscales, la société absorbante, s'il y a lieu, créera et conservera un registre mentionnant les plus-values sur éléments non amortissables dont l'imposition est reportée et qui comportera, pour chaque opération : sa date, la nature des biens transférés, la valeur comptable d'origine, la valeur fiscale servant de base au calcul des plus-values ultérieures, ainsi que la valeur d'apport.

Elle précise que ce registre devra être conservé jusqu'à la fin de la troisième année qui suit celle au titre de laquelle le dernier bien porté sur le registre sera sorti de l'actif de l'entreprise.

c) Obligations de la société absorbée

Conformément aux articles 54 septies et 201, alinéa 1er du Code Général des Impôts, Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA, déclare que la société absorbée produira à l'administration fiscale, dans les soixante (60) jours de sa cessation d'activité, un état de suivi des valeurs fiscales des éléments apportés.

d) Sanctions du non-respect des obligations déclaratives (articles 54 septies 1 et 1763 du C.G.I.)

Etat du suivi des plus-values

Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, et Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA, au nom des sociétés absorbante et absorbée, précisent avoir été informés par le rédacteur des présentes que lorsque l'état de suivi des plus-values prévu par l'article 54 septies du Code Général des Impôts n'est pas produit, ou est inexact ou encore incomplet, une amende égale à 5 % des plus-values omises sera appliquée.

Registre des plus-values

Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR, et Monsieur Christophe VIDAL, agissant en qualité de Président de la société 410 PRESTA, précisent également avoir été informés, pour le compte de la société absorbante, que si le registre prévu au b) ci-dessus n'est pas tenu ou si les renseignements portés sont incomplets ou inexactes, une amende de 5 % des montant des plus-values omises sera appliquée.

Vp W

TITRE IV

DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE - REMISE DES TITRES AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE ABSORBEE - DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES

SECTION I - DISSOLUTION DE LA SOCIETE ABSORBEE NON SUIVIE DE LIQUIDATION

Du fait de la dévolution de l'intégralité du patrimoine de la société absorbée à la société absorbante, la société absorbée se trouvera dissoute de plein droit, par le seul fait de la réalisation définitive de la fusion, c'est-à-dire à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire de la société absorbante qui constatera la réalisation de l'augmentation de capital effectuée au titre de la fusion.

En outre et du fait de la reprise par la société absorbante de la totalité de l'actif et du passif de la société absorbée, la dissolution de cette dernière ne sera suivie d'aucune opération de liquidation.

SECTION II - ATTRIBUTION DES TITRES AUX ASSOCIES DE LA SOCIETE ABSORBEE

Par suite de l'absence de liquidation de la société absorbée, les actions créées par la société absorbante à titre d'augmentation de capital, seront immédiatement attribuées aux associés de la société absorbée, dans les conditions et proportions prévues par la loi et les textes réglementaires.

D'un commun accord entre les deux sociétés, la société absorbante assurera la répartition matérielle aux actionnaires de la société absorbée des actions émises en rémunération de l'apport fusion.

Les associés devront faire leur affaire personnelle des rompus.

SECTION III - DELEGATION DE POUVOIRS A DES MANDATAIRES

L'assemblée générale des associés de la société absorbée appelée à décider de la dissolution de la société confèrera, en tant que de besoin, à des mandataires, les pouvoirs les plus étendus à l'effet de poursuivre la réalisation définitive des opérations de fusion par eux-mêmes ou par un mandataire par eux désignés, et, en conséquence, de réitérer, si besoin était, les apports effectués à la société absorbante, d'établir tous actes confirmatifs complémentaires ou rectificatifs qui s'avèreraient nécessaires, d'accomplir tous actes et toutes formalités utiles pour faciliter la transmission du patrimoine de la société absorbée et enfin, de remplir toutes formalités et faire toutes déclarations.

TITRE V
DECLARATIONS DIVERSES - REALISATION DE LA FUSION

SECTION I - DECLARATIONS DIVERSES

1°) - Déclarations faites au nom de la société absorbée

Monsieur Christophe VIDAL, ès qualités, et au nom de la société absorbée, déclare qu'il sera proposé aux associés qui seront réunis en assemblée extraordinaire à l'effet de statuer sur le présent projet de fusion :

- d'approuver, en tant que de besoin, les dispositions ci-dessus ;
- de le désigner en qualité de mandataire à l'effet de poursuivre les opérations de fusion et de lui déléguer les pouvoirs indiqués ci-dessus.

2°) - Déclarations faites au nom de la société absorbante

Monsieur Patrick VALIBUS, ès qualités, et au nom de la société absorbante déclare qu'il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire des associés de ladite société absorbante :

- d'approuver en tant que de besoin, les dispositions ci-dessus ;
- de prendre un certain nombre de décisions se rapportant à l'utilisation de la prime de fusion.

SECTION II - REALISATION DE LA FUSION

Les apports à titre de fusion qui précèdent, l'augmentation du capital de la société absorbante qui en résulte ne deviendront définitifs qu'à compter du jour où les conditions suspensives ci-après auront été levées :

- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbée du présent projet de fusion ;
- approbation par l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société absorbante des apports à titre de fusion de la société absorbée qui lui sont consentis au titre des présentes.

Si ces approbations ne sont pas intervenues d'ici le 31 octobre 2023, la présente convention serait considérée comme nulle et non avenue, sans qu'il y ait lieu à paiement d'aucune indemnité de part ni d'autre.

VP

u

TITRE VI

FORMALITES DE PUBLICITE - FRAIS ET DROITS - ELECTION DE DOMICILE - POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE

SECTION I - FORMALITES DE PUBLICITE

Le présent projet de fusion sera publié, conformément à la loi et de telle sorte que le délai accordé aux créanciers pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la tenue des assemblées générales appelées à statuer sur ce projet.

Les oppositions, s'il en survient, seront portées devant le tribunal de commerce compétent qui en réglera le sort.

SECTION II - FRAIS ET DROITS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux de leur réalisation seront supportés par la société absorbante ainsi que l'y oblige Monsieur Patrick VALIBUS, agissant en qualité de Président de la société 410-GONE.FR.

SECTION III - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et des actes ou procès-verbaux qui en seront la suite ou la conséquence, les parties font respectivement élection de domicile en leur siège social respectif.

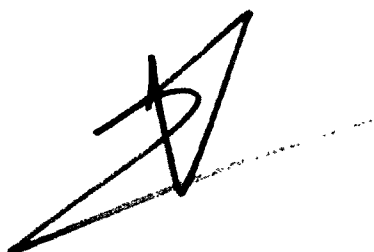
SECTION IV - POUVOIRS POUR LES FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour effectuer tous dépôts, mentions ou publications partout où besoin sera et notamment en vue du dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

FAIT A LYON
EN CINQ (5) ORIGINAUX,
LE 11 SEPTEMBRE 2023

La société 410 PRESTA
représentée par M. Christophe VIDAL

La société 410-GONE.FR
représentée par M. Patrick VALIBUS



BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

001240 - SAS 410 PRESTA

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

PASSIF	Valeurs au 31/05/23	Valeurs au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
TOTAL (III)	58 690,77	54 334,35	4 356,42	8,02
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)	114 156,48	79 691,19	34 465,29	43,25
(I) Dont à plus d'un an		1 708,00		
(I) Dont à moins d'un an	58 690,77	49 626,35		

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

Situation au 31/05/2022

	Du 01/01/23 Au 31/05/23	Du 01/06/21 Au 31/12/22	Variation:	
			en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	100 996,25	285 737,20	-184 740,95	-64,65
7060910000 PREST SERVICES EXPORT		16 180,00	-16 180,00	-100,00
7060920000 PREST SERVICES LIV INTRA		6 375,00	-6 375,00	-100,00
7061000000 PRESTATION DE SERVICES - 20%	100 996,25	263 182,20	-162 185,95	-61,62
Montant net du chiffre d'affaires	100 996,25	285 737,20	-184 740,95	-64,65
Subventions d'exploitation	5 000,04	9 999,90	-4 999,86	-50,00
7400000000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	5 000,04	9 999,90	-4 999,86	-50,00
Reprises sur provisions (amorts), transferts de charges		1 000,00	-1 000,00	-100,00
7910000000 TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOIT		1 000,00	-1 000,00	-100,00
Autres produits	1,93	16,57	-14,64	-88,35
7380000000 PROD DIVERS DE GEST COURANT	1,93	16,57	-14,64	-88,35
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	105 998,22	296 753,67	-190 755,45	-64,28
Charges d'exploitation				
Autres achats et charges externes	36 614,37	167 179,87	-130 565,50	-78,10
6041000000 ETUDES & PRESTATS DE SERVICES	30 101,68	125 035,32	-94 933,64	-75,93
6062000000 FOURNIT EQUIP OUTILLAGE	196,64	3 061,21	-2 864,57	-93,58
6132000000 LOCATIONS VOIES		1 312,54	-1 312,54	-100,00
6132100000 LOCATIONS (ADRESSE IMMEUBLE)	69,00	69,00		
6135000000 LOYERS MEUBLES	3 813,80	7 041,15	-3 227,35	-84,56
6135100000 LOCATIONS MOBILIERES (TYPE)	72,99	72,99		
6135200000 ENTRETIEN BIENS MOBILIERES		194,94	-194,94	-100,00
6161000000 ASSURANCES MULTIRISQUES	277,40	537,67	-260,27	-45,41
6161500000 ASSURANCE EMPLOI 2233700377KE		14,53	-14,53	-100,00
6161520000 ASSURANCE EMPLOI 2233700465KE		6,57	-6,57	-100,00
6185000000 FRAIS COLLOQUES SEMIN CONFER		9 538,02	-9 538,02	-100,00
6226000000 HONORAIRES COMPTABILITE	940,00	3 150,03	-2 210,03	-70,16
6226100000 HONORAIRES JURIDIQUE	150,00	3 039,97	-2 889,97	-95,07
6226200000 HONORAIRES SOCIET	512,00	1 786,00	-1 274,00	-71,33
6226300000 HONORAIRES DIVERS		4 860,00	-4 860,00	-100,00
6227000000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX		299,99	-299,99	-100,00
6234000000 CADEAUX A LA CLIENTELE		126,00	-126,00	-100,00
6236000000 CATALOGUES ET IMPRIMES		452,80	-452,80	-100,00
6250000000 DEPLACEMENTS MISSIONS RECEPTION	32,40	32,40		
6251000000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	136,00	4 569,54	-4 433,54	-97,02
6257000000 RECEPTIONS		37,82	-37,82	-100,00
6272000000 COMMERCE S L'EMPRUNT		175,00	-175,00	-100,00
6278000000 FRAIS BANCAIRES	312,46	771,84	-459,38	-59,52
6281000000 COTISATIONS DIVERSES		1 165,00	-1 165,00	-100,00
Impôts, taxes et versements assimilés	314,82	780,41	-465,59	-59,66
6334000000 FORMATION PROF CONTINUE	145,55	357,49	-211,94	-59,29
6335000000 TAXE APPRENTISSAGE	169,27	422,92	-253,65	-59,98
Salaires et traitements	32 060,17	79 934,11	-47 873,94	-59,89
6411000000 SALAIRES BRUTS	35 003,37	74 175,12	-39 171,75	-52,81
6412000000 CONGES PAYES	-3 723,64	3 723,64	-7 447,28	-200,00
6413000000 PRIMES ET GRATIFICATIONS	781,44	2 023,95	-1 242,51	-61,39
6414000000 INDEMNITES ET AVANTAGES DIVERS		11,40	-11,40	-100,00

COMPTE DE RÉSULTAT DÉTAILLÉ

Situation au 31/05/2023

001240 - SAS 410 PRESTA

Situation du 01/01/2023 au 31/05/2023

	Du 01/01/23 Au 31/05/23	Du 01/06/21 Au 31/12/22	Variation	
			en valeur	en %
Charges sociales	6 899,92	20 003,93	-13 104,01	-65,51
6451000000 COTISATIONS A L'URSSAF	4 354,69	11 539,81	-7 205,12	-62,33
6452000000 COTISATIONS MUTUELLES	755,66	1 383,58	-627,92	-45,38
6453000000 COTIS CAISSES DE RETRAITES	985,96	2 632,35	-1 646,39	-62,54
6458000000 CONTRIBUTION ADESATT	7,15	15,15	-8,00	-52,81
6458100000 PROV CH SOC CONGES A PAYER	-654,04	654,04	-1 308,08	-200,00
6471100000 TITRES RESTAURANT	1 351,50	2 975,00	-1 623,50	-54,57
6475100000 MEDECINE DU TRAVAIL	99,00	784,00	-685,00	-87,37
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements		999,25	-999,25	-100,00
6811200000 DAP IMMOBILISATIONS CORP.		999,25	-999,25	-100,00
Autres charges	0,07	9,07	-9,00	-99,23
6580000000 CHAR DII -GESTION COURANTE	0,07	9,07	-9,00	-99,23
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	75 889,35	268 906,64	-193 017,29	-71,78
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	30 108,87	27 847,03	2 261,84	8,12
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées		144,19	-144,19	-100,00
6611610000 INT EMP CIC 92337003 7,7K€		101,78	-101,78	-100,00
6611620000 INT EMP CIC 92337004 6,5K€		42,41	-42,41	-100,00
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)		144,19	-144,19	-100,00
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)		-144,19	144,19	100,00
RÉSULTAT COURANT (I-II+III-IV+V-VI)	30 108,87	27 702,84	2 406,03	8,69
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion		191,00	-191,00	-100,00
6712000000 PENALITES AMENDES FISC & PEN		191,00	-191,00	-100,00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		191,00	-191,00	-100,00
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		-191,00	191,00	100,00
Impôt sur les bénéfices (X)		4 155,00	-4 155,00	-100,00
6950000000 IMPOTS SUR LES BENEFICES		4 155,00	-4 155,00	-100,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	105 998,22	296 753,67	-190 755,45	-64,28
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	75 889,35	273 396,83	-197 507,48	-72,24
Bénéfice ou Perte	30 108,87	23 356,84	6 752,03	28,91

Synthèse des méthodes

Valeur patrimoniale

1577,66

Capitalisation du bénéfice net moyen

54492,35

Capitalisation selon l'EBE corrigé

25500,00

Valeur estimée

21/22

↗ 314 000 €
SOIT 1 570 € PAR TITRE

ESTIMATION BASSE
↗ 247 000 €
SOIT 1 235 € PAR TITRE